

# Changer de lunettes

## Sans aller chez l'ophtalmo... ??



**C'est vrai !** Pour remplacer vos lunettes, plus besoin obligatoirement d'une ordonnance d'ophtalmologiste.

**Pour remplacer vos lunettes, plus besoin obligatoirement d'une ordonnance d'ophtalmologiste. Votre opticien peut adapter vos verres correcteurs, à condition que vous soyez âgés de plus de 16 ans et que vous lui présentiez une prescription médicale de moins de 5 ans (moins de 3 ans pour les patients âgés de plus de 42 ans) et que ce ne soit pas pour des premiers verres progressifs.**

**Votre opticien peut même changer vos verres correcteurs si vos lunettes ne sont plus adaptées et si aucune mention contraire n'apparaît dans l'ordonnance. En cas de changement du degré de correction de vos verres, l'opticien est toutefois tenu d'en informer votre médecin ou ophtalmologiste.**

**On peut noter que l'attente de plus en plus longue pour un rendez-vous chez un spécialiste provoque un renoncement de certains à consulter pour se soigner... en effet entre 2 et 4 mois pour un rendez-vous !! il est temps de supprimer les privilèges d'installation et de laisser les jeunes médecins et spécialistes ouvrir plus de centres médicaux ...**